

Secrétariat Permanent - Comité de coordination et de suivi de la stratégie nationale de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme, la prolifération des armes de destruction massive et la corruption

SESSION D'INFORMATION

DU 26 JUIN 2025



Gouvernement Princier
PRINCIPAUTÉ DE MONACO

Présentation du Secrétariat Permanent

- I. **Création du Secrétariat Permanent**
- II. **Principales missions du Secrétariat**
- III. **Eléments du mandat du Secrétariat : coordination des actions de sensibilisation**
- IV. **Eléments du mandat du Secrétariat : liens avec les organisations internationales**
- V. **Focus sur les processus de suivi en cours**

I. Création du Secrétariat Permanent

- Le Comité de coordination et de suivi de la stratégie nationale de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme, la prolifération des armes de destruction massive et la corruption a été institué par [l'Ordonnance Souveraine n° 9.729 du 1^{er} février 2023](#).
Se tiennent également des réunions du Comité Opérationnel de suivi, organe informel composé de membres opérationnels (Départements, Directions et Autorités de l'Etat).
- En application de l'article 7 de cette Ordonnance Souveraine, le Comité de coordination est assisté par un **Secrétariat Permanent**, cellule interministérielle placée sous l'autorité du Ministre d'État.
- Le 5 août 2024, une autre Ordonnance Souveraine n° 10.744 a étendu les missions du Secrétariat Permanent.
- Le 20 septembre 2024, le mandat (rôle, responsabilités, organisation et fonctionnement) du Secrétariat a été arrêté.
- L'équipe du Secrétariat est actuellement composée de 4 personnes.

II. Principales missions du Secrétariat (OS)

(Article 7 de l'Ordonnance Souveraine n° 9.729 modifiée)

- 1) Préparer les travaux et les réunions du Comité de coordination ;
- 2) Proposer notamment une Stratégie nationale et un Plan d'action de l'État en matière LCB/FT en vue de leur approbation par le Comité, et coordonner l'évaluation nationale des risques de blanchiment ;
- 3) Assurer la coordination des services, des organes de l'État et des autorités administratives indépendantes en charge de responsabilités dans le domaine LCB/FT pour l'application et le suivi de la mise en œuvre des actions qui leur incombent au titre de la Stratégie nationale et du Plan d'action en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive ;
- 4) Participer à des réunions et travaux des organismes internationaux chargés de définir les politiques et les normes dans le domaine LCB/FT tels que notamment le GAFI et Moneyval.

III. Eléments du mandat du Secrétariat : Coordination des actions de sensibilisation

Le Secrétariat Permanent a notamment pour mission de :

- « **Coordonner les actions de sensibilisation des institutions financières, des entreprises et professions non financières, des organismes à but non lucratif, des personnes morales et constructions juridiques ainsi que du grand public aux risques actuels et nouveaux, aux tendances en matière de blanchiment de capitaux, de financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive, ainsi qu'à toute circonstance connexe concernant le cadre d'atténuation des risques de Monaco** »
 - Formations LCB/FT et autres actions de sensibilisation par rapport à la politique nationale anti-blanchiment
 - Echanges avec les services et autorités monégasques et coordination des formations et autres actions de sensibilisation
 - Développement d'une section dédiée du site internet du Gouvernement Princier

The screenshot displays the official website of the Monaco Government (Gouvernement Princier). The header is red with the coat of arms and the text 'Gouvernement Princier PRINCIPAUTÉ DE MONACO'. Navigation links include 'Accueil', 'L'Économie', and 'Lutte contre le Blanchiment'. A search bar is present with the text 'Saisissez des mots-clés'. The main content area features a quote: 'Des autorités pleinement engagées dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.' Below the quote, a paragraph states: 'Depuis de nombreuses années, la Principauté a engagé une politique active dans le domaine de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et de la prolifération (LCB/FT/FP)'. On the right, a sidebar titled 'L'ÉCONOMIE' lists several topics: 'Un Pays tourné vers la réussite', 'Le développement durable au cœur de l'économie', 'Lutte contre le Blanchiment', 'Analyses et Statistiques', and 'Tourisme et Congrès'.

IV. Eléments du mandat du Secrétariat

Liens avec les organisations internationales

Dans le cadre de ses missions, le Secrétariat Permanent doit :

- suivre les **développements internationaux et régionaux** dans le domaine de la lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive ;
- se rendre aux **réunions et formations des organisations régionales et internationales** tels que le **GAFI** et **MONEYVAL** ;
- **maintenir les relations avec le GAFI et MONEYVAL** mais aussi échanger avec les **délégations des autres pays**.



V. Focus sur les processus de suivi en cours



Le Secrétariat Permanent doit aussi **coordonner et assurer le suivi des évaluations effectuées par les organismes internationaux** dont 2 processus sont en cours avec :

- le **GAFI** (ICRG - Plan d'action)



- le **Comité MONEYVAL** (Processus de suivi renforcé)



en lien avec les autorités et services concernés (préparation des rapports à adresser sur la base des informations transmises par les acteurs concernés et compilées, élaboration d'un planning pour la réalisation des progrès attendus et suivi mensuel des actions entreprises par les autorités) et les prestataires externes.

Secrétariat Permanent - Comité de coordination et de suivi de la stratégie nationale de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme, la prolifération des armes de destruction massive et la corruption



Gouvernement Princier
PRINCIPAUTÉ DE MONACO